COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 mai 2024,

Une nouvelle communauté professionnelle territoriale de santé pour le Nord-Franche-Comté

**Les professionnels du territoire, la direction territoriale de l’ARS, la caisse primaire d’Assurance maladie du Doubs et la MSA de Franche-Comté ont signé officiellement ce mardi 28 mai 2024 le projet de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Avenir Santé. Le Nord-Franche-Comté est désormais intégralement couvert par ces nouveaux modèles d’organisation des soins.**

58 000 habitants de 58 communes du Pays de Montbéliard Agglomération vont bénéficier des services de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Avenir Santé, lancée ce 28 mai 2024 par les professionnels qu’elle fédère, l’ARS, l’Assurance maladie et la MSA.

Ce projet s’articule autour de nombreuses actions au premier rang desquelles **favoriser l’accès à un médecin traitant** (plus de 9% des patients du territoire n’en ont pas), en privilégiant les populations à risque ou vulnérables (affections de longue durée/ALD, patientèle âgée, population précaire et vulnérable).

**La CPTS s’engage également à renforcer l’offre de soins non programmés** sur le territoire, en inscrivant cette offre dans le déploiement du service d’accès aux soins (SAS) interdépartemental.

**Autre objectif : favoriser l’organisation des parcours pluri-professionnels** en améliorant plus spécialement le parcours de soins du patient diabétique.

**La communauté prévoit encore d’améliorer la prévention en santé publique, notamment** en promouvant le sport santé auprès des patientes opérées d’une chirurgie du sein.

**Ses statuts organisent sa participation à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles** sur le territoire et son accompagnement **des professionnels de santé sur le territoire**.

Ils sont à ce jour 30 adhérents : médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues ...

5 CPTS dans le Nord-Franche-Comté

A la suite d’un travail conduit à l’échelle métropolitaine, une réflexion a conduit à définir 5 territoires à l’échelle du Pôle métropolitain. Ces 5 territoires sont à présents couverts par des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) :

- CPTS Avenir Santé

- CPTS du Grand Montbéliard

- CPTS Pourtour Belfortain

- CPTS Belfortaine

- CPTS du Pays d’Héricourt